MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 499 28 février 2013

SOMMAIRE

BE Sophia Lux II 23913
BH5 Management S.A. 23913
Biopharmex Holding S.A. 23912
BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l. 23913
Chasselas Investissements S.A. 23951
Cimolux S.à r.l. 23951
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft 23952
Down Lounge Bar S.à r.l. 23950
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. 23934
Ecole Russe des Arts "Muse" 23951
Edcon (BC) 23912
EMG Ferus II Lux S.à r.l. 23911
European Directories Holdco S.A. 23912
Farafinafaso 23950
FERN Investors (Lux) GP 23913
Fortrust Global 23949
FR Horizon Holding S.à r.l. 23934
GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l. 23924
Génaveh S.A. 23934
Genn S.à r.l. 23925
Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l. 23906
Glentel International Corp. 23906
Goodman Platinum Logistics (Lux) S.à r.l. 23924
Greenext Energy Europe S.A. 23925
Group 13 S.A. 23949
GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l. 23952
Gwenael SA 23952
Hereford Funds Advisory S.à.r.l. 23938
Horti Invest S.A. 23925
HSA International 1 S.à r.l. 23938
Inter-Taxis S.à r.l. 23950
I.S.P. 23948
Loft Immo S.A. 23906
Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A. 23925
NGPMR Lux II S.à r.l. 23945
NIH Theta Management S.à r.l. & Partners S.C.A. 23925
Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA 23947
Pirchio Frères S.àr.l. 23911
Pneus Mreches s.à r.l. 23911
Propoze 23948
P\S\L Group Luxembourg Holding S.à r.l. 23939
QD Europe S.à r.l. 23947
Quality & Reliability International SA 23948
RGI Co-Invest 1 S. à r.l. 23946
San Marco Venezia s.à r.l. 23947
Simon Investments S.à r.l. 23945
Simon Investments S.à r.l. 23946
Snowgrolic S.à r.l. 23947
Starlight S.à r.l. 23944
Structured Finance Management (Luxembourg) S.A. 23944
Tracol AT HOME S.à r.l. 23944

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.952.

—

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 décembre 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012981/14.

(130015579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Glentel International Corp., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.719.

—

RECTIFICATIF

Déposé le 22/10/2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012984/13.

(130014906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Loft Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 174.396.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dioniso SICOLI, restaurateur, demeurant au 21, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, agissant en tant que mandataire de:

1. Madame Maria Vanessa SICOLI, attachée de direction, née le 12 févier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-5683 Dalheim, 3 Kiischtestrooss,

2. Monsieur Guillaume GAUDARD, commercial, né le 28 mars 1982 à Champigny-sur-Marne (France), demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, rue Emile Mayrisch,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 19 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «LOFT IMMO S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au Conseil d'Administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «Conseil d'Administration», selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des membres présents ou représentés un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement déterminés par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 8. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un membre du Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la Loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la Loi.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 11. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil d'Administration ou par la personne déléguée par le Conseil.

Art. 12. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 13. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par telecommunications électroniques, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la Loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par un membre du Conseil d'Administration.

Art. 17. Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Titre V - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 20. L'assemblée générale décide souverainement d l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ses statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII - Loi applicable

Art. 22. La loi relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été accomplies.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont déclaré souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

1. Mme Maria SICOLI, prénommée	500
2. M. Guillaume GAUDARD, prénommé	500
TOTAL:	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des actionnaires

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre du commissaire aux comptes est fixé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Dioniso SICOLI, prénommé, né le 10 février 1959 à Sanmichele Di Bari (Italie), demeurant au 21, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, agissant en tant que mandataire de:

- Madame Maria Vanessa SICOLI, prénommée, née le 12 févier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-5683 Dalheim, 3, Kiischtestrooss,

- Madame Catherine RETOURNE, épouse SICOLI, médecin-dentiste, née le 21 juillet 1955 à Casablanca (Maroc), demeurant au 21, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

5. Est nommée Commissaire aux comptes:

La société anonyme luxembourgeoise «FGA (Luxembourg) S.A.» ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.096.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

6. Le siège de la Société est établi à 21, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommée Président du conseil d'administration:

Madame Catherine RETOURNE, épouse SICOLI, prénommée.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2018.

2. Est nommé administrateur-délégué de la société:

Monsieur Dioniso SICOLI, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter la Société vis-à-vis des tiers par sa signature dans les limites de la gestion journalière.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du Notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. SICOLI, P. DECKER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1112. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010298/243.

(130011410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pirchio Frères S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.152.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Sacha SCHULZ, né le 12 février 1987 à Ettelbrück, demeurant à L-6551 BERDORF, 28, an der Heechbesch.

2) Nomination du nouveau gérant technique:

- Monsieur Pascal PIRCHIO, né le 23 mars 1966 à Ettelbrück, demeurant à L-3272 Bettembourg, 17, rue du Parc.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence d'un montant de 1.250€; pour tout dépassement de cette valeur la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif est nécessaire.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2013.

Les Associés

Référence de publication: 2013013256/17.

(130014885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pneus Mreches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.588.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013259/10.

(130015320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

EMG Ferus II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.720.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.786.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 janvier 2013

En date du 15 janvier 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jeffrey A. Ball, en qualité de gérant de Classe A de la Société et ce avec effet au 15 janvier 2013.

- de nommer John G. Calvert, né le 17/11/1964 à Chincilla, Australie, demeurant professionnellement au 2000 McKinney Avenue, Suite 1250, Dallas, Texas 75201 (Etats Unis d'Amérique), en qualité de gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 15 janvier 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Stuart F. Feiner
- John G. Calvert

Gérants B:

- Damien Warde
- Gregor Dalrymple
- Jaap Meijer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Corinne MULLER
Mandataire

Référence de publication: 2013013667/27.

(130016262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

European Directories Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.419.

—

Les statuts coordonnés au 7 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013013660/11.

(130016164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013655/10.

(130016275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Biopharmex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 59.280.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2013

Premier Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur André PIPPIG, comptable, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 54, boulevard Napoléon 1 er à L-2210 Luxembourg et Monsieur Romain KETTEL, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, boulevard Napoléon 1 er à L-2210 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de classe B. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Madame Elisabeth LAUGIER, médecin, née le 23 juillet 1947 à Montpellier (France), demeurant professionnellement au 54, boulevard Napoléon 1 er à L-2210 Luxembourg en tant que président du conseil d'administration. L'assemblée générale confirme à l'unanimité le mandat de Madame Elisabeth LAUGIER en tant qu'administrateur de classe A.

Troisième Résolution

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration est composé avec effet immédiat de:

Madame Elisabeth LAUGIER	administrateur de classe A
Monsieur Romain KETTEL	administrateur de classe B
Monsieur André PIPPIG	administrateur de classe B

L'assemblée générale confirme à l'unanimité le conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
FIDCOSERVE S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013013569/33.
(130016223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 103.718.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013574/10.
(130016149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

BH5 Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.609.

—

En date du 28 décembre 2012, ont démissionné avec effet immédiat: M. Luc BRAUN en sa qualité d'administrateur et de Président, M. Jean-Marie POOS en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en sa qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en sa qualité de Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013013568/11.
(130016225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

BE Sophia Lux II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.501.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013013565/11.
(130015835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

FERN Investors (Lux) GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 174.416.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the eleventh day of January,

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) NGIG Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 127 Rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 166.435;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(2) Tamriko Ltd, a limited company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 221 Christodoulou Chatzipavlou, Helios Court, 1 st Floor, Limassol Cyprus, registered with the Republic of Cyprus trade and companies registry under number 310362;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(3) Mr. Adrian Burford, a British citizen, born on 9 June 1962, in London, United Kingdom of Great Britain and Nothern Ireland, with address at 2A Ledbury Mews North, London W11 2AF, United Kingdom;

here represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal. The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FERN Investors (Lux) GP" (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board (as defined below). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to hold, acquire, and as the case may be, dispose of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and to manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.6. In order to fulfil its corporate object, the Company may appoint external advisor(s) to act as investment advisor to identify investment opportunities and to render advice and guidance with respect to investments complying with the Company's corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of twelve euros and fifty cents (EUR 12.5) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers (gérants) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board").

The Board shall be constituted of at least one class A manager (each a "Class A Manager") and one class B manager (each a "Class B Manager"). The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and Meetings of the Board.

8.1. Powers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the Class A Manager and a majority of the vote of the Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(vii) Written resolutions signed by all the managers (the "Managers Written Resolutions"), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed seven thousand five hundred euros (EUR 7.500) by the sole signature of one Class B Manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Written Resolutions") in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Written Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Written Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution -Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. Miscellanous.

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Re-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

solutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Thereupon the above-named parties, represented as stated above, have declare to subscribe to the total of one thousand (1 000) shares having each a par value of twelve euros and fifty cents (EUR 12.50) as follows:

1) NGIG Holdings S.A.	251 shares
2) Tamriko Ltd	498 shares
3) M. Adrian Burford	251 shares
Total:	1,000 shares

by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12 500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr. Adrian Burford, British citizen, born on 9 June 1962 in London (UK), manager, with professional address at 32 Curzon Street, London WIJ 7TS;

- Mr. Daniel Welker, German citizen, born on 4 July 1978 in Nürnberg (Germany), manager, with professional address at 16 Chemin des Clochettes, 1206 Geneva (Switzerland);

Class B Managers:

- Ms. Daniela Klasen, Swedish / Italian citizen, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), manager, with professional address at 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Yvon Lauret, French citizen, born on 5 January 1967 in Algrange (France), manager, with professional address at 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg; and

- Mr. Yves Wagner, Luxembourgish citizen, born on 16 November 1958 in Luxembourg (Luxembourg), manager, with professional address at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Hamm.

2. The registered office of the Company is set at 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by the article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies for the establishment of a limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze janvier,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(1) NGIG Holdings S.A., une société anonyme, constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 127 Rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.435;

ici représentée par Me. David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

(2) Tamriko Ltd, a une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon le droit de la République de Chypre, ayant son siège social au 221 Christodoulou Chatzipavlou, Helios Court, 1st Floor, Limassol, Chypre, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de la République de Chypre sous le numéro 310362;

ici représentée par Me. David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

(3) M. Adrian Burford, citoyen Britannique, né le 9 juin 1962, à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse au 2A Ledbury Mews North, London W11 2AF, United Kingdom;

ici représenté par Me. David Louis, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er. Dénomination. Le nom de la société est "FERN Investors (Lux) GP" (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre, et le cas échéant, vendre/transférer, des participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.6. Afin d'accomplir son objet social la Société peut nommer un ou plusieurs conseiller(s) externe(s) en qualité de conseiller en investissement afin d'identifier des opportunités d'investissement et de délivrer des conseils et recommandations relatifs à des investissements compatibles avec l'objet social de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par mille parts sociales (1.000) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (chacun un "Gérant A") et un gérant de classe B (chacun un "Gérant B"). Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et Réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

voix des Gérants A et à la majorité des vois des Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-) par la seule signature d'un Gérant B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Ecrites des Associés») si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Auditeurs.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, les parties susmentionnées, telles que représentées, ont déclaré souscrire à l'entièreté des mille (1.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) comme suit:

1) NGIG Holdings S.A.	251 parts sociales
2) Tamriko Ltd	498 parts sociales
3) M. Adrian Burford	251 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Adrian Burford, citoyen britannique, né le 9 juin 1962 à Londres (Royaume Uni), gérant, ayant son adresse professionnelle à 32 Curzon Street, London WIJ 7TS, Angleterre;

- M. Daniel Welker, citoyen allemand, né le 4 juillet 1978 à Nürnberg (Allemagne), gérant, ayant son adresse professionnelle à 16 Chemin des Clochettes, 1206 Genève, Suisse;

Gérants B:

- Mme Daniela Klasen, citoyenne suédoise / italienne, né le 13 juin 1967 à Bari (Italie), gérant, ayant son adresse professionnelle à 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Yvon Lauret, citoyen français, né le 5 janvier 1967 à Algrange (France), gérant, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg; et

- M. Yves Wagner, citoyen luxembourgeois, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg (Luxembourg), gérant, ayant son adresse professionnelle à 19 rue de Bitbourg, L-1273 Hamm.

2. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 183 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: D. LOUIS, J. ELVINGER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C le 15 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1859. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010151/562.

(130011805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.018.

—

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant de gérant de Catégorie B à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en Catégorie B en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1 er octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince - Gérant de Catégorie A

M. Philippe Van der Beken - Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013013720/21.

(130015828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Goodman Platinum Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.745.

—

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1 er octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013012997/21.

(130014749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

—

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013050/12.

(130014921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Greenext Energy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.856.

—

G.T. Experts Comptables S.àr.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013013008/13.

(130015059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Genn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 25, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 81.797.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013013011/12.

(130015000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. NIH Theta Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.034.

—

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) NIH Theta Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167034 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 896 dated April 5, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-DaChao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 14, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to "Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.".

2. Acknowledgement of the change of name of the general partner Into "Lux Insulation Management S.à r.l."

3. Conversion of the Company's functional currency from Euro to United States Dollars and conversion of all the thirty-seven thousand five hundred (37.500) ordinary shares and one (1) management share, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each of the Company, into forty-nine thousand twenty-six (49.026) ordinary shares and one (1) management share, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00);

4. Full restatement of the Company's articles of incorporation.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into "Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A."

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the change of name of the general partner into "Lux Insulation Management S.à r.l."

Third resolution

The meeting resolves to convert the Company's functional currency from Euro to United States Dollars and to convert all the thirty-seven thousand five hundred (37.500) ordinary shares and one (1) management share, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, of the Company into forty-nine thousand twenty-six (49.026) ordinary shares and one (1) management share, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00).

Fourth resolution

The meeting resolves to fully restate the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at forty-nine thousand twenty-seven (49.027) United States Dollars (USD 49.027) represented by forty-nine thousand twenty-six (49.026) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all fully paid up and with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.

The Management Share shall be held by Lux Insulation Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and by any security-holders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

The Management Share is and will remain registered share.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles, and subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager. The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles or by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board or as provided in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles or any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between the shareholders for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «NIH Theta Management S.à r.l & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2012 sous le numéro 896.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia DaChao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 14 décembre 2012, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale en «Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.».

2. Reconnaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Lux Insulation Management S.à r.l.».

3. Conversion de la monnaie fonctionnelle de la société de Euro à Dollar Américains et conversion des trente-sept mille cinq cent (37.500) actions ordinaires et une (1) action de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société en quarante-neuf mille vingt-six actions (49.026) ordinaires et une action de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

4. Modification complète des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prendre connaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Lux Insulation Management S.à r.l.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la société de Euro à Dollar Américains et de convertir les trente-sept mille cinq cent actions ordinaires et une (1) action de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société en quarante-neuf mille vingt-six (49.026) actions ordinaires et une action de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier complètement les statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1 er . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quarante-neuf mille vingt-sept Euro (EUR 49.027,00) représenté par quarante-neuf mille vingt-six (49.026) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par Lux Insulation Management S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire ne peut être cédée que sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

qu'aient été respectés les termes du présent article sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. Nonobstant les dispositions précédentes, toutes décision qui entrerait en conflit avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société, devrait être considérée nulle et non avenue..

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, en accord avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux actionnaires qu'en accord avec les dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents Euro (EUR1.800,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008019/461.

(130009135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.144.669,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

—

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013012974/12.

(130014833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Génaveh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.466.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette mention remplace la 1 ère version qui a été déposée au RCS en date du 23/01/2012 sous le numéro RCS L130013999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013012977/13.

(130014916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporating and existing under the law of England and Wales, having its registered office at Beech House, Whitebrook Park, 68 Lower Cookham Road, Maidenhead SL6 8 XY, United Kingdom,

duly represented by Mr. Robertus Fegel, a citizen of the Netherlands, born in Amsterdam (The Netherlands), on June 23, 1940, having his personal address at Kasteelweg, 8, NL-6865CR Doorwerth, The Netherlands, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary public will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of "DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 93199, with a share capital of four hundred ninety four million two hundred eighty five thousand five hundred and seventy Euros (494,285,570.- EUR), incorporated by a deed received by Maître Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, acting as deputy for

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Maître Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 25, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 545 of May 20, 2003, amended for the last time by a deed received by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 3, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2380 of September 25, 2012, (the "Company").

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Creation of two classes of managers with different signing authorities and powers of representation;
2. Subsequent amendment of article eight of the articles of association;
3. Subsequent amendment of article nine of the articles of association;
4. Subsequent amendment of article twelve of the articles of association;
5. Appointment of the A managers and the B managers.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to take the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to create two classes of managers, the A managers and the B managers, with different powers of representation of the Company towards third parties.

Second resolution

The sole member resolved to amend the article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

"The Corporation shall be managed by a board of managers composed at least of two A managers and two B managers, who need not to be members of the Corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates."

Third resolution

The sole member resolved to amend the article 9 of the articles of association of the Company and to give it the following wording:

"The board of managers may choose from among the A managers a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex or telefax, or by email of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by email any other manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager is present or represented and a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, with the favorable vote of at least one A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings."

Fourth resolution

The sole member resolved to amend the article 12 of the articles of association of the Company and to give it the following wording:

"The Corporation will be bound by the single signature of any A manager or the joint signature of one A manager and one B manager or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers."

Fifth resolution

The sole member resolved that the managers of the Company, who are Mr. Robertus Johannes Fegel, Mr. Stephen Dryden, Mr. Aidan Foley and Mr. Maurice Pereira-Salgueiro, will be appointed as follows:

Each of the following is appointed as an A manager of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on April 30, 2013:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Mr Robertus Johannes Fegel, born on June 23, 1940 in Amsterdam, Netherlands, having his address at Kasteelweg, 8, NL-6865CR Doorwerth, Netherlands; and

2. Mr Stephen William Dryden, born on March 19, 1968, in New Castle Upon Tyne, United-Kingdom, having his address at Home Farm, Arlescote Banbury, Oxfordshire OX17 1DQ, United-Kingdom.

Each of the following is appointed as a B manager of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on April 30, 2013:

1. Mr Aidan Foley, born on December 8, 1976, in Waterford, Ireland, having his address at 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

2. Mr Maurice Pereira-Salgueiro, born on December 29, 1967 in Neufchâteau, France, having his address at 19-21, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately nine hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:
Suit la version française:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, une «limited liability company» constituée et existant sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Beech House, Whitebrook Park, 68 Lower Cookham Road, Maidenhead SL6 8 XY, Royaume-Uni,

dûment représentée par Monsieur Robertus Fegel, citoyen des Pays-Bas, né le 23 juin 1940 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à Kasteelweg, 8, NL-6865CR Doorwerth, Pays-Bas, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société "DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 93199, avec un capital social de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix Euros (494.285.570,- EUR), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 20 mai 2003, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2380, le 25 septembre 2012 (la "Société").

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Création de deux classes de gérants avec des pouvoirs de représentation et de signature différents;
2. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société;
3. Modification subséquente de l'article neuf des statuts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article douze des statuts de la Société;
5. Nomination de deux gérants A et de deux gérants B.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants, les gérants A et les gérants B, avec des pouvoirs différents de représentation de la Société envers les tiers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

"La société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants A et deux gérants B, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

"Le conseil de gérance pourra choisir parmi les gérants A un président. Il pourra également choisir un secrétaire, lequel n'a pas nécessairement la qualité de gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des procès-verbaux des assemblées des associés.

Le conseil de gérance sa réunira a la demande du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation du conseil.

Une convocation écrite de chaque conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour une telle réunion, à l'exception des cas d'urgence pour lesquels la nature de telles circonstances devra être exposée dans la convocation. Il pourra avoir renoncé à cette notification par accord écrit, télégramme, télex au facsimile ou par courrier électronique de chacun des gérants.

Tout gérant pourra intervenir à toute réunion du conseil de gérance par voie de procuration en désignant par écrit ou par télégramme, télex au facsimile au par courrier électronique, tout autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A est présent ou représenté et si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés au dit conseil. Les décisions seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés lors de la réunion et à condition qu'au moins un gérant A ait émis un vote favorable.

Les résolutions écrites approuvées et signées de tous les gérants auront le même effet que les résolutions votées lors des conseils de gérance."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

"La société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) a qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance."

Cinquième résolution

L'associé unique décide, que les gérants de la société, Monsieur Robertus Johannes Fegel, Monsieur Stephen Dryden, Monsieur Aidan Foley et Monsieur Maurice Joseph Joaquim Pereira-Salgueiro, seront nommés comme suit:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant A de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2013:

1. Monsieur Robertus Johannes Fegel, né le 23 juin 1940, à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse à Kasteelweg, 8, NL-6865CR Doorwerth, Pays-Bas; et

2. Monsieur Stephen William Dryden, né le 19 mars, 1968, à New Castle Upon Tyne, Royaume Uni, avec adresse à Home Farm, Arlescote Banbury, Oxfordshire, OX17 1DQ, Royaume-Uni.

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2013:

1. Monsieur Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, avec adresse au 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. M. Maurice Joseph Pereira-Salgueiro, né le 29 décembre, 1967 à Neufchâteau, France, avec adresse à 19-21, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Robertus Fegel, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007697/191.

(130009237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

HSA International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.019.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013051/11.

(130014670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

—

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Members of the Company held on 16 January 2013 at the registered office of the Company.

The meeting decided to reappoint the Board of Managers and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Managers are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, Managing Partner of Hereford Funds Advisory S.à r.l., with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Mark Henderson, Managing Partner of Hereford Funds Advisory S.à r.l., with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Managers and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the Members.

Certified true extract

A. Galliers-Pratt / M. Henderson

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Associés de la Société qui s'est tenue en date du 16 janvier 2013 à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les gérants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les gérants sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, Gérant de Hereford Funds Advisory S.à r.l. avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Mark Henderson, Gérant de Hereford Funds Advisory S.à r.l., avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Extrait certifié conforme
A. Galliers-Pratt / M. Henderson

Référence de publication: 2013013043/38.
(130015202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

P\S\L Group Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.415.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of P\S\L Group Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, prenamed, on 21 December 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, with a retroactive effect as of 24 December 2012, by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) to EUR 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 300,000 (three hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 3,390,828 (three million three hundred ninety thousand eight hundred twenty-eight Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by DAIA Luxembourg Holding S.a r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company, with a retroactive effect as of 24 December 2012, by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) so as to raise the share capital from its current amount of EUR

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 300,000 (three hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 3,390,828 (three million three hundred ninety thousand eight hundred twenty-eight Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment, with a retroactive effect as of 24 December 2012, by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder (the "Contribution"), in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the following shares:

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 0.01 each in P\S\L Group America Limited, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1140 Avenue of the Americas, 14 th Floor, New York, NY, 10036, United States of America and registered with the State of Delaware under number 2911833, representing 100 % of its share capital;

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 0.01 each in Peer Education Limited, a private limited company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 920 North King St., 2 nd Floor, Wilmington, DE, 19801, United States of America and registered with the State of Delaware under number 5143797, representing 100 % of its share capital;

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in P\S\L Group Europe Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 03579040, representing 100 % of its share capital;

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in Medefield UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 8336261, representing 100 % of its share capital;

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in PeerVoice UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 8336255, representing 100 % of its share capital;

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in FirstWord Publishing UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 8336258, representing 100 % of its share capital;

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in PSL Administration Services UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 8336235, representing 100 % of its share capital; and

- 10 (ten) shares with a nominal value of £1 (one pound) each in PSL Operation Services UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 3 rd Floor, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, United Kingdom and registered with the registrar of companies for England and Wales under number 8336252, representing 100 % of its share capital.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 3,690,828 (three million six hundred ninety thousand eight hundred twenty-eight Euro).

Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 December 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervenes Mr. Georges Dassonville, with professional address at 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg, sole manager of the Company, represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the Contribution, expressly agrees with the description of this Contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- DAIA Luxembourg Holding S.a r.l.: 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that the 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 312,500 (three hundred twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand three hundred euro (EUR 3.300,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stùmper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de P\S\L Group Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stùmper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kesseler, précité, le 21 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 312.500 EUR (trois cent douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 3.390.828 EUR (trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-huit Euros), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par DAIA Luxembourg Holding S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à un montant de 312.500 EUR (trois cent douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission s'élevant à 3.390.828 EUR (trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-huit Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature fait par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement, avec effet rétroactif au 24 décembre 2012, par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mlle Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts aussi bien que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique (l' «Apport»), en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé:

(i) des parts sociales suivantes:

- 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 (un Dollar cent) chacune dans P\S\L Group America Limited, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1140 Avenue of the Americas, 14 th Floor, New York, NY, 10036, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2911833, représentant 100 % de son capital social;

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans P\S\L Group Europe Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 03579040, représentant 100 % de son capital social;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans Medefield UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, Londres, WIK 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8336261, représentant 100 % de son capital social;

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans PeerVoice UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8336255, représentant 100 % de son capital social;

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans FirstWord Publishing UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8336258, représentant 100 %de son capital social;

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans PSL Administration Services UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, London, W1K 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8336235, représentant 100 % de son capital social; et

- 10 (dix) parts sociales d'une valeur nominale de £1 (une livre Sterling) chacune dans PSL Operation Services UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 ème étage, 75 Davies Street, London, WIK 5JN, Royaume Uni et enregistrée auprès du registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8336252, représentant 100 % de son capital social.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 3.690.828 EUR (trois millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-huit Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 24 décembre 2012, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Intervient alors M. Georges Dassonville, avec adresse professionnelle au 5 rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, gérant unique de la Société, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.: 312.500 (trois cent douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que les 312.500 (trois cent douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 312.500 (trois cent douze mille cinq cents Euros), représenté par 312.500 (trois cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article à ce moment.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de cette même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010401/275.

(130011769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013946/9.

(130015959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

—

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 21 janvier 2013 à 14H30 («l'Assemblée»)

L'assemblée décide de remplacer VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L. en tant que Réviseur Externe de la Société par BDO Audit, avec siège social de la Société au 2, Avenue Charles de Gaulle, BP 351, L-2013 Luxembourg, enregistré sous le numéro B147570 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et ce concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 Décembre 2012.

A Luxembourg, le 23 janvier 2013.
Pour extrait conforme
La Société
Signature

Référence de publication: 2013013947/17.

(130015872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tracol AT HOME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 163.475.

—

Cession de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 7 novembre 2012, que la société GN PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145042 a cédé deux cent dix (210) parts sociales qu'elle détenait dans la société TRACOL AT HOME SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163475 à Monsieur Mike HILLEN, né le 10 août 1972 à Trèves, demeurant à D-54332 Wasserliesch, 20, Mühlenstrasse.

Suite à cette cession, les mille deux cent soixante (1.260) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée " TRACOL AT HOME SARL." sont détenues comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MH PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour,
Schlammesté, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B133323 . . . . . 210 parts
CK PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour,
Schlammesté, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B155028 . . . . . 210 parts
Mike HILLEN, né le 10.08.1972 à Trèves, demeurant à D-54332
Wasserliesch, 20, Mühlenstrasse . . . . . 840 parts

La cession de parts sociales pré-mentionée est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considérée par le conseil de gérance comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société
Christian Koch / Mike Hillen

Référence de publication: 2013013980/28.

(130016391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Simon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.885.

—

Extrait des décisions prises par les associées en date du 23 janvier 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 4 (quatre),

4. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à 10019 NY, New York (Etat-Unis d'Amérique), West 57 th Street, 40, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

6. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

7. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Simon Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013013942/27.

(130016113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

NGPMR Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.503.424,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.653.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 janvier 2013

En date du 15 janvier 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jeffrey A. Ball, en qualité de gérant de Classe A de la Société et ce avec effet au 15 janvier 2013.

- de nommer John G. Calvert, né le 17/11/1964 à Chincilla, Australie, demeurant professionnellement au 2000 McKinney Avenue, Suite 1250, Dallas, Texas 75201 (Etats Unis d'Amérique), en tant qualité de gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 15 janvier 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gérants A:

- Stuart F. Feiner
- John G. Calvert

Gérants B:

- Damien Warde
- Gregor Dalrymple
- Jaap Meijer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Corinne MULLER
Mandataire

Référence de publication: 2013013851/27.

(130016264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Simon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.885.

—

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 janvier 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., société en commandite, avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1 - 1104 Iles Caïmans, enregistrée au Registre des Iles Cayman sous le numéro CR-10177	8.125
WAKEFIELD SECURITIES LLC, société à responsabilité limitée, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre de Commerce de Delaware aux Etats-Unis sous le numéro 5216625	4.375
Total	12.500

Luxembourg, le 24 janvier 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour Simon Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013013941/26.

(130015848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

—

Rectificatif du dépôt N° L120144816 du 17 août 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013931/11.

(130016283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.443.

—

L'adresse des gérants suivants a été modifiée:

- Monsieur Amine Zouari, gérant catégorie A, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Russell Perchard, gérant catégorie A, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013876/17.

(130015852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Snowgrolic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.078.

—

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 janvier 2013 que suite au décès de Monsieur Cees Korteland, gérant, survenu le 5 janvier 2013, l'associé unique décide de nommer Madame Emilie Bordaneil, née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) et demeurant professionnellement 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013944/13.

(130015844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

San Marco Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4282 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Puteaux.

R.C.S. Luxembourg B 55.266.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 21 janvier 2013

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

2, rue de Puteaux

L-4282 Esch-sur-Alzette

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013948/12.

(130015819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.566.

—

En date du 23 janvier 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Monsieur Waleed Qassim Zakria Khan Bangash de son poste de gérant de classe A, avec effet immédiat.

- Révocation de Monsieur Yousuf H Al-Hammadi de son poste de gérant de classe A, avec effet immédiat.

- Révocation de Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans de son poste de gérant B, avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Abdulla Mohammed A SH Al-Kuwari, né le 22 juin 1983 à Doha, Qatar, et ayant pour adresse le 3, Oymrah St, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Nomination de Monsieur Jassim Hamad N.J. Al-Thani, né le 20 octobre 1985 à Doha, Qatar, et ayant pour adresse le 152, Al-Salam Street, Maider North Al Rayyan, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Khaled Mohamed Ebrahim Alsayed, né le 06 juin 1966 à Hidd, Bahrain et ayant pour adresse le 61 Wadi Al Qatar Street, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Mohammed Ali H H Al-Adba, né le 11 novembre 1971 à Doha, Qatar, et ayant pour adresse le 14, Al Muneefa St, Doha, Qatar, au poste de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, et ayant pour adresse le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QD Europe S.à r.l.
Fabrice Rota
Gérant de classe B

Référence de publication: 2013013904/29.

(130016017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Quality & Reliability International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.761.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUALITY & RELIABILITY INTERNATIONAL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée;

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.
Panayotis PASCHALAKIS
Le liquidateur

Référence de publication: 2013013908/20.

(130016332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Propoze, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 29, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 142.447.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013902/10.

(130016423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

I.S.P., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.892.

—

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Août 2011 à 15:00h

A été nommé gérant unique Madame Jeca da Silva Barbosa Soares Irene Maria, né le 06 mai 1968 à Barreiro, Portugal, et demeurant à 6, rue du Village L-6240 Graulinster, à effet rétroactif du 30 Août 2011 en remplaçant Madame de Sousa Pereira Isabel Maria.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, L-1611 Luxembourg 41, Avenue de la Gare à partir du 30 Août 2011.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du 30 Août 2011 il résulte que les associés sont

Jeca da Silva Barbosa Soares Irene Maria

6, rue du Village

L-6240 Graulinster

pour 100 parts sociales à concurrence de 100% de la société

Le 1 er . janvier 2013.
I.S.P. Sàrl
Jeca da Silva Barbosa Soares Irene Maria
Gérant unique

Référence de publication: 2013014111/24.

(130016374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Fortrust Global, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.196.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 janvier 2013, que l'assemblée a pris note de la démission de Madame Souade Boutharouite avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur. L'assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs de huit (8) à sept (7).

Luxembourg, le 25 janvier 2013.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2013014109/15.

(130016397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Group 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.382.

—

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 22 janvier 2013

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 janvier 2013 que:

- Le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Robert REICHERTS, avocat, demeurant professionnellement au 2A, Place de Paris, L-2314 Luxembourg a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur unique;

- Madame Juliette MAYER, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée avec effet immédiat en qualité d'administrateur unique de la Société. Son mandat étant conclu pour une durée indéterminée, Madame MAYER aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013014110/20.

(130016476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Farafinafaso, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 134.681.

—

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 15 janvier 2013

Délibérations

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité la révocation de Mme Kankou KABA épouse TOSONI de sa fonction de gérante technique. Par conséquent là société est dorénavant administrée par un gérant unique qui est Mme Fanta SANGARE Epouse YEO.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse à 11 rue Zénon Bernard. L-4030 Esch sur Alzette.

Signature.

Référence de publication: 2013014108/19.

(130016127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Inter-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 33.684.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité INTER-TAXIS S.à r.l. du 8 janvier 2013 que Monsieur Tito CERVEIRA MARTINS, agissant en sa qualité d'associé de la société INTER-TAXIS S.à r.l., a cédé à la société à responsabilité limitée IXAT S.à r.l., ayant son siège social à L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro Bl63283, 41 (quarante et une) parts sociales de la société INTER-TAXIS S.à r.l.

Après les cessions ci-avant décrites le capital de la société se trouve réparti comme suit:

IXAT S.A.	459
VIEIRA DE CASTRO Carlos Dionisio	41
Total: cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014112/20.

(130016539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Down Lounge Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.066.

—

Extrait d'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/01/2013

Il résulte de l'Assemlée Générale Extraordinaire tenue au siège sociale le 19 janvier 2013

Résolutions:

1) Est désigne gérant tecnique avec effet immediat pour le debit de boissons alcooliques et non-alcooliques Monsieur Claude Despaux née le 08/06/1960 a Mirande demeurant 39a rue Marechal Foch F-57240 Nilvange.

2) gerante administratif. Madame Tabaieva Svetlana née le 07/04/1955 a Mariopol (Ukraine)demeurant a L-5760 Hassel 17 rue de Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 19/01/2013. Claude DESPAUX / Svetlana TABAIEVA.

Référence de publication: 2013014105/17.

(130016349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.076.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2012 à 15.00 heures

Nomination Monsieur Henri Biard, demeurant 39 avenue Winston Churchill B-1180 Bruxelles, en tant que quatrième Administrateur, pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.
Pour la Société
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2013014101/17.

(130016468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

—

EXTRAIT

Je soussigné monsieur Alain REGO demeurant 8, rue de l'église, L-5355 Oetrange déclare par la présente avoir démissionné de mon poste de gérant de la société CIMOLUX Sarl inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro: B 86.478 en date du 14 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013. REGO Alain.

Référence de publication: 2013014103/12.

(130016112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Ecole Russe des Arts "Muse", Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 9.007.

—

Extrait de l'assemble générale extraordinaire des actionnaires date 23 janvier 2013

Le 23 Janvier 2013, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide:

Première résolution

Modification de l'article 4 du statut (mise à jour de l'objet social)

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour l'objet social de la Société et de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 du statut:

« **Art. 4. Objet.** L'association a pour objet de:

- Promouvoir en langue russe, pour les enfants et les adultes, l'apprentissage et la connaissance des arts, tels que la peinture, la sculpture, la musique, les arts appliqués, la photographie, l'art lyrique, la danse ou d'autres arts non expressément désignés ici;

- Organiser à cet effet des cours pendant la semaine, les samedis, les dimanches ou pendant les vacances scolaires avec des professeurs de langue russe, afin d'apprendre ces arts aux enfants et aux adultes, leur permettre de se perfectionner et assurer leur développement individuel;

- Organiser des événements autour des arts, des manifestations de promotion, des expositions, des activités interculturelles ou autres, afin de faire connaître les activités de l'association et la pratique de ces arts par les enfants et les adultes;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Exercer toute autre activité en rapport avec son objet social.»

Luxembourg, le 23.01.2013.

Référence de publication: 2013014106/25.

(130016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Gwenael SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.822.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWENAEL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013013733/11.

(130016402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.167.

—

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 2261

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant A

Référence de publication: 2013013732/14.

(130015780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. Dezember 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 28. Dezember 2012, LAC/2012/62936, dass die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital „Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft", in Liquidation, mit Sitz in L-1720 Luxemburg, 2, rue Heinrich Heine, gegründet wurde aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 26. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1623 vom 2. August 2007, zu schließen.

Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde vom 23. August 2012 in Liquidation gesetzt.

Die Bücher der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren ab den 19. Dezember 2012, am Gesellschaftssitz der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. in 21, Avenue de la Liberté, 1931 Luxemburg, hinterlegt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 24. Januar 2013.

Référence de publication: 2013013595/21.

(130015701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck